



Monsieur,

Il est assez difficile pour des gens normaux de croire aux tortures. Pourtant, elles existent. Au Brésil, c'est la routine journalière d'hommes qui semblent normaux. Ce sont les agents de la dictature militaire, un régime qui se maintient sous la terreur et par l'appui qu'il reçoit des pays développés.

Une jeune femme voit écrit sur l'appareil qui la torture: "US Army". Est-ce la preuve suffisante de l'appui des États-Unis aux tortionnaires brésiliens? Pour elle et pour d'autres centaines de torturés, oui. Mais l'évidence de cet appui ne se limite pas à de petits appareils de torture. Il est plus explicite. Il est dans les déclarations du président Nixon, dans les recommandations du Rapport Rockefeller, dans les crédits et les donations de millions de dollars. Les "conseillers" militaires des États-Unis aident la répression au Brésil. Depuis 1964, quand les généraux ont pris le pouvoir, l'assistance militaire nord-américaine s'est concentrée en équipement et entraînement des troupes anti-insurrectionnelles. Quelques uns des tortionnaires les plus sinistres, comme le major José Zamith, ont été entraînés aux États-Unis.

Le soutien américain est le plus important, mais il n'est pas le seul. L'Allemagne, la France, l'Italie, l'Angleterre, tous les pays européens apportent leur contribution déguisées.

Malheureusement, ni les groupes qui dans ces pays ont une conscience humaniste, ni la presse ne s'inquiètent de la situation brésilienne.

Les noms des cinq jeunes femmes qui décrivent dans le document annexe, les tortures qu'elles ont subies, ne disent quelque chose qu'à ceux qui font partie du cercle très limité de leurs connaissances. Pourtant, elles pensent que le récit de leurs terribles souffrances concerne tout le monde. C'est pour cela qu'elles risquent de le faire, tout en étant encore en prison.

Nous espérons que leur risque n'est pas inutile.

Front Brésilien d'Informations

Paris, le 20 Février, 1970

Bulletin n° 6

400 8029

CINQ PRISONNIÈRES POLITIQUES
DÉNONCENT LES TORTURES AU BRÉSIL

GISELA MARIA COCENZA AVELAR, brésilienne, âgée de 25 ans, née à Paraguassu, Minas Geraes, assistante sociale formée par l'Université Catholique de Belo Horizonte en 1967, mère d'un enfant né le 27 février 1969.

"J'ai été arrêtée le 17 juin 1969, et emmenée au Département d'Instructions (DI) de la police, où il y avait déjà des dizaines de prisonnières. Pendant mon séjour j'ai été soumise à de sévères pressions psychologiques par les interrogateurs militaires - des officiers de l'Armée et de la Police Militaire - qui menaçaient de chercher ma fille de trois mois et décrivaient avec de menus détails ce qu'ils allaient lui faire: la laisser sans nourriture, la mettre dans un seau d'eau froide, etc.

"Le 28 juin, j'ai été transférée, ainsi que plusieurs autres prisonnières politiques, au bain féminin "Estevão Pinto", où l'on m'a mis au secret pendant deux mois dans la cellule n° 5, sous une lampe de 100 watts qui n'était jamais éteinte.

"Le 23 Août, à 17 heures, j'ai été emmenée devant le Lt. Cel. Valdir Teixeira Góes, à la caserne du 12ème Régiment d'Infanterie (12º RI). Le capitaine Jofre Lacerda et les prisonnières Delcy Gonçalves de Paula, Laudelina Maria Carneiro et Loreta Kiefer Valadares s'y trouvaient déjà. Le cel. Góes m'a déclaré que j'allais être livrée aux tortionnaires cap. Jesu et sergent Léo Machado, de la Police Militaire, qui allaient me battre, me faire "passer à la broche", se profiter de mon corps pour, finalement, me violer. Vers sept heures du soir ces deux personnages m'ont emmenés, dans une jeep, vers un poste de police isolé, dont je suis incapable de donner la localisation précise, puisque je connais mal les environs de Belo Horizonte et qu'il faisait déjà noir. Je peux, néanmoins, donner les indications suivantes: c'était une petite maison de trois ou quatre chambres, dans un endroit désertique de la route qui mène à Neves. Il est probable que cette maison continue à être utilisée comme lieu de tortures, car j'ai entendu le sergent Léo dire au capitaine Jesu qu'il fallait la réquisitionner définitivement puisqu' "ici nous pouvons travailler à l'aise, sans que personne n'entende les cris de ces gens là".

"J'ai été torturée de huit heures du samedi soir à cinq heures du dimanche matin, par le cap. Jesu, le sergent Léo et un troisième homme que je ne peux identifier. Les tortures:

1. COUPS - des coups de poing, des prises de karate, des giffles, des pincements des tétons, des coups de casse-tête.
2. LE "TÉLÉPHONE" - ce sont des coups simultannés sur les deux oreilles qui rendent une personne complètement dingue.
3. CHOCs ÉLECTRIQUES - L'on m'a installée sur une table et l'on m'a entouré les doigts et les orteils de fils électriques. Ces fils étaient branchés sur une manivelle qui fournissait le courant suivant la vitesse avec laquelle on la tournait. Pendant qu'un policier m'immobilisait le corps, un autre me mettait un chiffon dans la bouche et un troisième tournait la manivelle. Ils ne s'arrêtaient que lorsqu'ils me voyaient presque évanouie, incapable de hurler, les bras et les jambes tordus et le corps secoué de tremblements et de frissons incontrôlables.
4. "LA PETITE BOÎTE" - J'ai été obligée de me tenir en équilibre pendant des longues moments sur deux petites boîtes de conserves de taille différentes, dont la partie supérieure tranchante était tournée vers la plante des pieds. Cela fait un mal horrible. Quand je

perdais l'équilibre et que je tombais ils me battaient et me remet-
taient debout. Pendant que j'étais dans cette position le sergent
Léo me pinçait les seins et caressait lubriquement mon corps.

5. "PAU DE ARARA" - (ou "passer à la broche") Pendant que j'étais
suspendue par les articulations de mes genoux et de mes coudes à un
bâton, à 1 m. de hauteur on m'appliquait des chocs et le sergent
Léo me fouettait les fesses, les jambes et les pieds avec une fêrule
en coutchouc. Parfois il arrêta les coups pour profiter de mon
corps. Il n'a pas complètement achevé l'acte sexuel ayant peur des
conséquences d'une éventuelle grossesse. Le cap. Jesu quittait
parfois la chambre pour le laisser plus à l'aise. J'ai été pelotée,
embrassée et maltraitée d'une telle manière que je n'ose le raconter
aujourd'hui.

Vers 5,30 j'ai été ramené à la prison des femmes par le sergent Léo
où j'ai été reçue par la fonctionnaire Maria José de Araujo. D'autres
fonctionnaires, Justina et Georgina, ont constaté l'état de prostra-
tion physique dans lequel je me trouvais. Le dimanche 24, vers 8
heures du matin, la doctoresse de la prison, Mme. Nailda, a été
appelée d'urgence pour me soigner. Elle me donna des analgésiques
en général, mais spécialement pour l'estomac et les oreilles, ainsi
que des calmants. Les dix prisonnières qui se trouvaient dans la
cellule commune où l'on me transféra trois jours plus tard ont été
témoins des marques de torture qui restaient sur mon corps.

LORETA KIEFFER VALADARES, brésilienne, épouse de Carlos Antonio Valadares
agée de 26 ans, née à Porto Alegre, Rio Grande do Sul, licenciée par la
Faculté de Droit de l'Université de Bahia.

"J'ai été arrêtée le 17 Juin, 1969, chez mon amie Vera Magalhães, où
je dormais, à Belo Horizonte. Le groupe qui nous a arrêté était
d'environ dix personnes. Leur chef était le capitaine Portela, de
l'Armée; le sergent Léo, de la Police Militaire, en faisant égale-
ment partie. Ils étaient armés de mitraillettes. Vera, la pro-
priétaire de la maison, Luis Raul Machado et un autre garçon dont je
ne sais pas le nom ont été arrêtés en même temps. Nous avons été
roués de coups sur place, puis emmenés à la Centrale de Police (G2).
Ils ne savaient même pas mon nom à ce moment là. Nous sommes arri-
vés à la police vers deux heures du matin. À 4 heures, le cap.
Portela, le cap. Pedro Ivo et le lieutenant Pádua, ces deux derniers
de la Police Militaire, m'ont emmenée en me bourrant de coups, dans
une chambre d'où pendant plus d'une heure j'avais entendu sortir les
cris de Delcy Gonçalves de Paula, Laudelina Maria Carneiro et Maria
do Rosario da Cunha Peixoto, qui y étaient torturées. Ici le cap.
Portela et le sergent Léo m'ont appliqué des chocs électriques.
Plus tard, l'on m'a emmenée dans une autre pièce, où le cap. Portela
m'a donné des coups de karaté et pointa son revolver sur mon visage.
Après la session de karaté, on me transporta de nouveau dans la
première chambre, pour une nouvelle séance de chocs électriques.
Présents: le cap. Portela, qui me gifflait, le sergent Léo, qui
tournait la manivelle, un sous-officier, le lt. Machado et le major
Teixeira. La torture ne cessa qu'à l'aube à l'arrivée du cel.
Drummond au moment où les questionnaires étaient déjà en train
d'arracher mes vêtements.

"Le 16 juin vers 14 heures j'ai été emmenée au Département d'Instruc-
tions de la Police, où je devais rester, ainsi que d'autres prison-
nières, assises sur des petits bancs pendant 24 heures.

"Je suis restée à la DI jusqu'au 28 juin, soumise à des interroga-
toires continus.

"Le 29 juin j'ai été transférée au bagne où l'on me mis au secret -
à l'exception des interrogatoires quotidiens entre 19 heures et 8
heures du matin - pendant 45 jours.

Le 15 juillet on arrêta ma belle-sœur, Marilena Melgaço, et mon beau-père, Irineu Valadares da Fonseca, à qui l'on enleva ses lunettes ce qui le rendit pratiquement aveugle. On ne les relâcha que quinze jours plus tard. Ce jour là, j'ai été torturée, par ordre du cel. Goes par le cap. Schubert, de la Police Militaire. Il me fit tenir debout de petites boîtes de conserve ouvertes. Cela se passait au centre médical de la prison. Au même moment dans une salle voisine, Laudelina Maria Carneiro subissait le même traitement entre les mains du cap. Jofre Lacerda.

Le 23 juillet, vers trois heures de l'après midi, on me conduisit, ainsi que Delcy Gonçalves de Paula, à la caserne du 12ème Bataillon d'Infanterie et, de là, par ordre du cel. Goés, à une dépendance du Collège Militaire appelée CCS. Au CCS j'ai été torturée par le cap. de l'Armée Gomes Carneiro, en présence du lt. de l'Armée Marcelo et du cap. Jesu. Il me caressait le corps pour, tout à coup, commencer à me flageller, me donner des coups de poing dans l'estomac, des giffles et, surtout, des coups de "téléphone". Cela me faisait affreusement mal aux oreilles, à tel point que le lt. Marcelo croyant que j'avais les tympans brisés et une hémorragie interne sortit chercher un médecin. Je suis restée sourde pendant deux jours et la doctoresse Nailda me soigna à la prison. Elle me prescrivit de prendre de la nourriture toutes les deux heures ainsi que du sérum.

Finalement, le 1 août 1969, un vendredi, le cap. Jesu m'amena à la caserne du 12 RI pour que j'assiste à la raclée qu'on était en train d'administrer à mon mari, arrêté ce soir là. A mon arrivée il y avait déjà deux heures qu'ils le battait. Ce spectacle se passait dans le patio de la caserne, illuminé par les phares d'une jeep. J'ai pu reconnaître deux des tortionnaires, le lt. Pádua et le sergent Leo; mais ils étaient plusieurs. Le cel, Goés, le cap. Lacerda et le cap. Jesu s'agrippaient à moi, m'immobilisant sur une chaise, pour m'empêcher de m'approcher. Je suis restée là longtemps. En conséquence des coups qu'il reçut, mon mari dû être emmené au Poste de Secours. Il avait une cheville et six côtes cassées. Transféré à l'Hôpital Militaire, il y resta deux mois.

Cette même nuit, j'ai vu, dans un état lamentable, à moitié nus, menottes aux mains, les ouvriers métallurgiques Enio Seabra et Mario Bento, l'avocat José Afonso et Ricardo Angelim.

DELCEY GONÇALVES DE PAULA, brésilienne, célibataire, 24 ans, née à Pote, Minas Geraes, étudiante en sciences sociales à l'Université de Minas Geraes

"J'ai été arrêtée en pleine rue, le 14 juin 1969, à Belo Horizonte et immédiatement conduite à la prison des femmes. Le jour suivant, vers 8 heures du soir, j'ai été amenée dans une maison du quartier de Renascença où, après avoir eu mes vêtements arrachés, j'ai été rossée par le cap. Pedro Ivo. Cela consistait en coups de karaté sur le cou, l'estomac, le visage, des coups de poing et pied sur les chevilles. Quand ils ont essayé de me brûler les bouts de seins avec une bougie j'ai poussé de tels hurlements que le cap. Portela, ayant peur d'un scandale dans le voisinage, ordonna l'arrêt des tortures. Dans cette même maison, j'ai vu deux filles en train de se faire battre. Les tortionnaires criaient leurs noms: Laudelina et Maria do Rosario. Présents: le lt. Pádua, le major Rubens et un autre, dont je ne connais pas le nom, ainsi que les capitaines Portela et Pedro Ivo.

Vers 10h30 du soir, on nous transporta, les deux filles et moi-même, à la Centrale de Police G-2 où, par ordre du Lt. Pádua, j'ai été violemment dévêtue. Le lieutenant prêta sa ceinture au sergent Leo qui avec l'aide d'un autre homme, me rossa jusqu'à deux heures du matin. Pendant cette flagellation plus de vingt policiers entrèrent dans la pièce. Ils examinaient mon corps nu, faisaient de grossiers commentaires et sortaient en riant. La raclée ne fût interrompue que par les cris de joie des policiers qui saluaient l'arrestation de Luiz Raul Machado, vice-président de l'Union Nationale des Etudiants, et quelques autres

Quelques minutes plus tard, le major Rubens et le cap. Portela sont entrés dans la salle pour me battre à tour de rôle. Pendant que l'un d'eux me tirait les cheveux en me faisant tourner la tête, l'autre me donnait des coups de revolver dans le dos. Plus tard on me conduisit dans une autre pièce, où j'ai vu Maria do Rosario Peixoto complètement bouleversée. Là on m'a encore appliqué des chocs électriques. J'ai du recevoir plus de 20 décharges et je suis plusieurs fois tombée par terre, prise de tremblements et de convulsions. Chaque fois que cela arrivait les tortionnaires me reprenaient par force, me donnaient quelques coups et me raseyaient sur la chaise. A un certain moment, ils m'ont menacé de m'appliquer des chocs sur les organes génitaux.

A l'aube, vers 6h30, j'ai été emmenée dans une maison de la rue Oswaldo Cruz, pour être de nouveau rouée de coups. Là après avoir été redéshabillée, le capitaine Portela me pinça les bouts des seins tellement fort qu'ils saignèrent et restèrent longtemps insensibles. Plus tard, j'ai été envoyée au Département d'Instructions.

Le 18 juin, vers 4h30 de l'après-midi, le lt. Padua et le sergent Leo m'amènèrent de nouveau à la Centrale de Police, où j'ai été torturée une fois de plus. Cette fois-ci, la torture consistait en chocs électriques. On me mis complètement à poil, puis on m'attacha sur une chaise. Dans cette position et entre deux chocs, le sergent Leo passait ses mains entre mes jambes, pelotait mes seins et mon ventre. Baisait et mordait mes lèvres, mon cou et mes oreilles. Le lt. Franklin et un autre officier de la Police étaient présents. Je me suis évanouie et ne me suis réveillée que vers huit heures du soir. A 9 heures, j'ai été reconduite au DI, où le jour suivant deux infirmières m'ont soignée.

Le 27 juin j'ai été transférée à la prison des femmes, où on me garda au secret pendant 35 jours. Tous les soirs on venait m'interroger, parfois 11 heures de suite. Comme mon état physique et émotionnel était très précaire, le 14 juillet le dr. Altenor, médecin de la prison, obtint la permission de me faire des piqûres pour que je dorme, et j'ai dormi 24 heures. On me laissa en paix jusqu'au 21, quand j'ai été confrontée avec ma soeur Zuleika, qui venait d'être arrêtée. Zuleika est mère de 5 enfants et vit dans de terribles difficultés financières. Sa arrestation était une manière de plus pour m'abattre. Tout de suite après cette confrontation, le sergent Leo et le cap. Paixão, en présence de tous les membres de la commission d'enquêtes, me mirent debout sur une boîte de saucisse. Le jour suivant j'ai dû être soignée par la doctoresse Nailda et une infirmière, Helena.

Le 25 juillet, Loreta et moi-même avons été conduites à la salle du CCS, du Collège Militaire, et mises dans deux pièces séparées. Le cap. Gomes Carneiro et le lt. Marcelo entraient et sortaient constamment de ma salle, me menaçant toujours de tortures. Pendant un bon moment j'entendis les cris perçants de Loreta, mais je n'ai pas été torturée physiquement cette fois-ci. Le lt. Marcelo me raconta qu'ils avaient l'intention, sachant que nous étions très bonnes amies, de nous torturer l'une devant l'autre.

LAUDELINA MARIA CARNEIRO, brésilienne, 22 ans, licenciée par l'Ecole de Service Social de l'Université Catholique de Sao Paulo, célibataire.

"J'ai été arrêtée le 15 juin 1969, vers 5h30 du matin, dans la maison où j'habitais en compagnie de Maria do Rosario Cunha Peixoto, dans la rue Helium n°479, à Belo Horizonte. La maison fût envahie par un groupe d'hommes commandé par le cap. Portela, ils criaient des obscénités. J'ai été immédiatement déshabillée et poussée dans la cuisine, où le sergent Leo Machado m'a battu avec un casse-tête et m'a donné des coups de pied dans les chevilles pendant plus d'une heure. Plus tard, le cap. Pedro Ivo me traîna dans ma chambre et me gifla jusqu'à ce que mon visage soit couvert de sang. Comme je tombais par terre, il devint encore plus furieux et éteignit une cigarette et une alumette sur mon ventre nu.

Vers 11h30 du même jour, j'ai été envoyée à la Centrale de Police, où le cap. Portela et un autre officier essayèrent de m'humilier en me

demandant de faire un stip-tease. La nuit, le cap. Portela m'a fait subir des chocs électrique provenant d'une petite machine sur laquelle était lisiblement écrit "US Army". Plus tard on m'amena à la DI, où je suis restée 12 jours. Les indices de tortures que j'ai subies ont été vus par plusieurs prisonnières et par des officiers, entre lesquels le cel. Helos, commandant de la DI, le cel. Drummond, le cap. Cicero, le lt. Ribas et d'autres, dont je ne connais pas les noms. Les deux infirmiers qui ont pansé mes chevilles, Wanderley et Andrade, ainsi que le médecin qui, craignant une fracture m'a fait passer à la radiographie de l'Hôpital Militaire (ces radios sont entre les mains de mon avocat) peuvent également témoigner de mon état physique.

Le 27 juin j'ai été transférée au baigne féminin où l'on m'a gardé au secret pendant 60 jours. Le 18 juillet, au centre médical de la prison j'ai été interrogée par le cap. de l'Armée Jofre Lacerda, le cap. de Police Schubert, et le détective José Perpetuo. Après avoir été menacé de toutes sortes de tortures physiques et sexuelles, j'ai été obligée de rester debout sur une boîte de conserve ouverte. Le lendemain, les mêmes hommes, au même endroit, ont recommencé cette torture pendant dix minutes.

Pour m'intimider davantage, le cel. Valdir Teixeira Góes, menaçait de faire arrêter mon fiancé et ma mère. Il a même signé un mandat d'arrêt contre ma mère, mais qui n'a pas eu de suites ayant été annulé par le gen. Alvaro Cardoso. Néanmoins, à chaque visite que me rendait celle-ci elle était injuriée et menacée. Un jour elle dû subir plus de dix heures d'interrogatoires. Ma mère a 46 ans, et était enceinte à l'occasion, elle tomba dans un tel état de tension nerveuse qu'elle fit une fausse couche.

J'ai été conduite le 14 septembre, dans une des salles du 12ème Régiment d'Infanterie, par le cap. Lacerda; j'ai été torturée jusqu'à 3h30 du matin par des chocs électriques, j'ai dû recevoir environ 15 décharges, données par le cap. Sebastiao Paixao et Schubert. Tout ceci ne se termina que lorsque je suis tombée de la chaise, évanouie. La fonctionnaire Maria José de Araujo, qui me reçut, et d'autres gardes de la prison peuvent témoigner de l'état dans lequel j'ai été ramenée à ma cellule.

Le jour où j'ai été arrêtée chez moi, j'ai assisté aux raclées administrées à Maria do Rosario et à Delcy Gonçalves de Paula.

Le 16 septembre, à la Centrale de Police G-2, j'ai entendu les cris de Loreta Valadares, qu'on torturait dans la salle voisine.

Le 18 juin et le 19 juillet j'ai vu Maria do Rosario et Loreta revenir des séances de torture dans un état pitoyable. Le 25 juillet j'ai vu à nouveau Loreta revenir d'une autre de ces séances. Elle a été soignée par la doctoresse Nailda. Le 23 août, j'ai vu quand Gilse Maria Avelar était amenée de la caserne du 12 RI par le cap. Jesu et le sergent Léo et trois jours plus tard, dans la cellule commune, j'ai vu son corps couvert de bleus et ses pieds déformés.

MARIA DO ROSARIO DA CUNHA PEIXOTO, brésilienne, célibataire, âgée de 26 ans, née à Almenara, Minas Geraes, étudiante d'Histoire à l'Université Catholique de Minas Geraes.

"J'ai été arrêtée le 15 juin, par le sergent Leo Machado, vers 9 heures du soir, quand je rentrais à l'appartement où j'habitais avec Laudelina Maria Carneiro. J'ai été sauvagement battue, sur place, par le cap. Portela, que les autres appelaient "Chef". Plus tard, le cap. Pedro Ivo et le sergent Leo se sont relayés pour me battre avec un casse tête, me donner des coups de poing, le "téléphone" et pincer le bout de mes seins. Vers 11h30 on m'emmena à la Centrale de la Police G-2. Le cel. Drummond me menaçait de faire arrêter toute ma famille et de me mettre dans une cellule de dépravés sexuels. Il m'a ensuite livré au cap. Portela, qui me déshabilla et me roua de coups avec son soulier, puis avec sa ceinture pendant que le major Rubens me tenait. Le cap. Pedro Ivo m'a aussi battu. Après la rossée, j'ai reçu des chocs électriques jusqu'à environ 4 heures du matin. On me transféra dans une pièce, où les mêmes procédures se sont répétées. Plus tard j'ai été conduite à la DI, où je suis restée jusqu'au 28 juin, soumise à des

interrogatoires continus.

Transférée à la prison féminine je suis restée au secret pendant deux mois, sauf au moment des interrogatoires nocturnes. Souvent, ces interrogatoires avaient lieu dans une des salles de bain et étaient accentués par des coups de poing et de pied. Le 21 juillet, dans cette salle de bain, le sergent Léo m'obligea à me tenir en équilibre sur une boîte de conserve. La torture fût faite en présence du cel. Góes et des cap. Schubert et Jesu. Quelques jours plus tard, un mardi, j'ai de nouveau été battue par le sergent Léo. Le 16 août, un samedi, j'ai été soumise à la torture appelée "chinoise", qui consiste à avoir les parties les plus intimes du corps caressées par les interrogateurs. Comme j'essayais de me défendre le cap. Lacerda a été appelé pour m'immobiliser, pendant que le cap. Jesu passait sa main sur mon corps, embrassait mes lèvres et mon cou tout en pinçant le bout de mes seins. Quand le cel. Góes est arrivé les trois officiers se sont relayés, en me menaçant de m'emmener dans un endroit où ils pourraient achever l'acte sexuel. Le lendemain, dimanche, j'ai été soumise au même traitement pendant toute la nuit.

Le 18 août, un lundi, le cap. Jesu m'a conduit à la caserne du 12^{ème} RI, où, en présence du cap. Lacerda, du sergent Costa, du sergent Léo et du colonel Góes, j'ai été pendue complètement nue, au "pau de arara", malgré que tous mes tortionnaires soient au courant que je souffre d'une déviation de la colonne vertébrale. L'un après l'autre, ils se sont mis à me battre, à me peloter et à introduire leurs doigts dans mon vagin. Cette torture, entremêlée de coups de casse-tête, a duré jusqu'à sept heures du matin.